

Compte rendu de la réunion publique du 16 mai 2024

Quartier Haut-Brion

2 sujets sont à l'ordre du jour

- Problématiques de stationnement
- Aménagement du parc

1. Sujet du stationnement

Des problèmes de stationnement dans le quartier sont exprimés, surtout lorsque la salle du quartier est louée et occupée, et particulièrement sur les horaires du soir. La salle a une capacité d'accueil maximum de 120 personnes et elle peut être louée à des associations, ainsi qu'à des particuliers jusqu'à 22h00 (cependant en remplacement de la salle des Eclaireurs actuellement fermée pour des raisons de sécurité technique, des reports de location ont été faits sur la salle Haut-Brion). Depuis début 2024 elle a été louée 34 fois à des particuliers, au-delà des attributions régulières à des associations.

Des soucis de nuisances sonores sont également évoqués, notamment pour les usages de la salle et du parc attenant en soirée. Les véhicules se garant dans le parc, certaines zones du parc deviennent de ce fait inaccessibles aux enfants et habitants du quartier quand la salle est louée. La direction de la Vie associative précise que la salle Haut Brion est réservée seulement en journée jusqu'à 22h maximum. Des nuisances sonores sont relevées au-delà de 23h par les habitants. Certains habitants réagissent en précisant qu'auparavant les nuisances sonores pouvaient être pires et qu'il semble que cela soit plus calme aujourd'hui.

Il est envisageable de renforcer le contenu du règlement intérieur de la salle pour limiter le bruit fait à l'extérieur (sono, micro). Il est précisé qu'il n'est pas possible d'utiliser la caution pour sanctionner des nuisances sonores. Il est recommandé aux riverains de faire appel à la police pour qu'un agent assermenté puisse venir relever des nuisances sonores. Il est également envisageable de réduire un peu la jauge maximale de personnes autorisées dans la salle pour passer à une capacité d'une centaine de personnes max. Il peut également être précisé dans le règlement de mise à disposition de la salle qu'au regard des difficultés de stationnement dans le quartier, la priorité doit être donnée aux mobilités douces.

Sur la question du stationnement dans le quartier quand la salle est louée, les avis des habitants sont très divergents sur le sujet :

- Le principal problème relevé c'est que le parc sert de parking d'où des soucis de sécurité avec les enfants du quartier qui y jouent. Cependant, les quelques places offertes par l'utilisation du parc (en moyenne 10 à 12 voitures qui y stationnent) permettent aussi de limiter la pression sur le stationnement des riverains dans le quartier.

- Il convient donc de se positionner sur l'acceptation ou pas des voitures dans le parc. Et si oui de quelle manière on fait : en sanctuarisant une zone ou en laissant le fonctionnement actuel se poursuivre c'est-à-dire par une utilisation des zones enherbées et de la zone de basket.

Il est acté majoritairement qu'il n'y a pas de réel souci pour stationner sur la voirie publique en temps normal, quand la salle n'est pas louée.

Il est posé la question de passer les rues du quartier en sens unique. F.Jestin confirme que cette proposition n'est pas forcément une solution pour la tranquillité du quartier : en effet, il est constaté qu'en sens unique cela roule plus vite. Il est parfois plus intéressant pour faire ralentir le trafic de diminuer l'emprise de la voie par des chicanes ou du stationnement.

Il est également évoqué le sujet de la qualité de la voirie. F.Jestin rappelle que la gestion de la voirie est de compétence métropolitaine et que la réparation des couches de roulement correspond à des crédits spécifiques décidés par Bordeaux Métropole, essentiellement sur des critères de sécurité.

Il est demandé s'il est possible de faire une piste cyclable. F.Jestin précise qu'au regard du profil de la voirie sur le quartier ce n'est pas possible, et notamment avec le maintien de 3 m minimum pour le passage de la collecte des ordures ménagères.

Globalement, au regard des échanges sur le sujet du stationnement, il est acté qu'il n'y a pas de solutions pertinentes au regard de la morphologie des voies du quartier pour répondre aux besoins de stationnement dans le quartier. Garder la possibilité de stationner dans le parc, dans le cadre de la location de la salle, reste donc une option à travailler dans le cadre de l'aménagement du parc.

2. Sujet de l'aménagement du parc

Ce qu'on aimerait	Que qu'on ne veut pas
<ul style="list-style-type: none"> • Penser un espace pour chaque âge de la vie • Revoir les jeux existants et prévoir des jeux adaptés à tous les âges (plusieurs variantes de jeux). Plutôt partir sur des jeux en bois. Des structures de grimpe avec des cordages, escalade, etc...Le terrain de basket doit être conservé mais peut être changé de place dans le parc. • Au niveau mobilier : mettre plus de bancs, récupérer la table de ping-pong neuve, mettre une table d'échecs • Maintenir un espace pour se garer dans le parc, mais en protégeant les autres zones du parc par des aménagements spécifiques. Il est également demandé de poser quelques arceaux vélos à l'entrée du parc. • Réfléchir à la possibilité de séparer entrée piétonne/2 roues et entrée VL, avec l'idée de laisser ouvert le portillon piétons en continu et 	<ul style="list-style-type: none"> • Le terrain de pétanque situé à l'arrière n'est pas forcément souhaitable pour la tranquillité du voisinage situé à l'arrière du bâtiment. L'expression du besoin d'un terrain de pétanque n'est pas exprimé par une majorité de personnes mais pourrait être un plus si cela n'entraîne pas de nuisances. • Refus des sols fluents : type graviers au niveau des jeux. Eventuellement il est possible d'envisager des copeaux de bois ou de laisser la terre végétale. • Les jeux d'enfants actuellement présents ne sont pas plaisants. • Il ne faut pas non plus fermer toutes les zones par des clôtures

<p>d'ouvrir le portail VL que lorsque la salle est louée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le sujet de l'espace situé à l'arrière du bâtiment : l'idée serait d'empêcher la circulation des véhicules par cet espace et de proposer un espace de repos végétalisé et rafraichissant (mobilier, végétalisation). • Il faudrait également prévoir une végétalisation du mur du côté du préfabriqué pour protéger les voisins du bruit généré par les usages du parc • Il est également demandé si on peut revoir et modifier la végétation existante : haie d'aubépine, eucalyptus • Il peut être intéressant de mettre un cabanon en libre accès pour les usages du quartier 	<p>pour laisser une certaine liberté de jeux aux enfants.</p>
---	---

En termes de méthode : il est proposé que les services de la Ville réalisent un ou plusieurs scénarii d'aménagement du parc sur la base des demandes évoquées ci-dessus, pour revenir les proposer en réunion de concertation en octobre 2024.

Une estimation financière et de délai de réalisation sera réalisée sur la base du scénario choisi, afin de voir comment ce projet pourrait être financé (CPQ, budget 2025 du service environnement, etc...)